



École Ahuntsic

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Ahuntsic 4 novembre 2025 – 18h33

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Ahuntsic, tenue le 4 novembre 2025 à 18h30 à l'Annexe, 9900 rue D'Auteuil, à Montréal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

El Mustapha Jaouhar - parent
Isabelle Dupont - parent
Myriam P. Bertrand - parent
Étienne Lamontagne - parent
Thu-Nhon Luu – parent
Francis Allard – parent
David Lehoux – enseignant
Jonathan Galarneau - enseignant
Maela Guitoba – SDG

ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Valérie Bien-Aimé – directeur
Martine Filteau - Directrice adjointe

PERSONNES INVITÉES À LA SÉANCE :

Marie-Josée Lessard – OPP
Stéphanie Dubuc - Fondation
Mathieu Desjardins – Directeur du service de l'organisation scolaire

MEMBRE ABSENT :

Marie-Christine Champagne – parent substitut

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1. Prise de présences

Faite.

1.2. Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout d'un point d'approbation: Sortie scolaire à Ottawa pour les groupes 641-642
- Ajout d'un point d'information dans le suivi budgétaire
- Ajout d'un point parole aux membres : Parents

IL EST PROPOSÉ par M. Lamontagne et approuvé à l'unanimité.

10615, boulevard St-Laurent
Montréal (Québec) H3L 2P5
Téléphone : 514 596-5167
ahuntsic@cssdm.gouv.qc.ca
ahuntsic.cssdm.gouv.qc.ca

Délocalisée
École Fernand-Seguin,
pavillon Julie-Payette
10085, avenue Durham
Montréal (Québec) H2C 2G3

École Ahuntsic, annexe
9900, avenue d'Auteuil
Montréal (Québec) H3L 2K1
Téléphone : 514 596-5147

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec



3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

Des corrections ont été faites dans le procès-verbal du mercredi 8 octobre 2025.

IL EST PROPOSÉ par M. Jaouhar et appuyé par M. Lamontagne.

Le procès-verbal du mercredi 8 octobre est approuvé avec les corrections faites.

- Suivi de Règles de régie interne : Les informations suivantes ont été ajoutées, corrigées ou changées pour représenter la réalité du CÉ de 2025-2026. Les membres qui siègent au CÉ sont, 6 parents, 3 membres du personnel enseignant et du service de garde, il n'y a pas d'élève ou de membre de la communauté présents. Le nombre de parents élus a été ajouté. Le nombre de jours avant l'envoi de l'ordre du jour pour une séance ordinaire est de 10 jours. Le début de la rencontre est à 18h30 et elle se termine au plus tard à 20h30. Lors d'une séance extraordinaire, les membres seront contactés au plus tard 48h à l'avance. Toutes les séances se font en présentiel. Les procès-verbaux seront disponibles sur le site de l'école.
- Suivi Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ : Le lien de la formation a été envoyé par la Direction de l'école. La formation a été faite par les nouveaux membres-parents. Nous aurons à définir les rôles et les pouvoirs du CÉ ainsi que définir les sujets d'avance.
- Suivi Déclaration d'intérêts pour tous les membres : Il manque 4 personnes à faire leur déclaration, un retour sera fait par la Direction de l'école.

4. PAROLE AU PUBLIC (observateur)

Il n'y a pas de public.

5. RAPPORT DE LA DIRECTION

5.1. Points de consultation

- Consultation du PTRDI 2026-2029 et de l'acte de l'établissement 2025-2026 : L'école Ahuntsic aura 3 modifications à son acte d'établissement. La période de consultation durera jusqu'à janvier. L'entrée en vigueur du prochain acte d'établissement sera en 2026.

Le nouvel acte d'établissement vient retirer le pavillon Julie-Payette puisque l'on retourne au bâtiment Saint-Laurent. Il sera modifié pour changer les noms des bâtiments; le bâtiment d'Auteuil et le bâtiment Saint-Laurent.

Aucun retard n'est prévu, à moins d'une catastrophe naturelle. Si une situation arrive, il y aura un retour au CÉ pour modifier l'acte d'établissement.

M. Desjardins quitte la rencontre après le point de consultation.

Lecture de la consultation par Mme Bien-Aimé. Il y a un questionnement sur la signification des nombres présentés dans le PTRDI : 15/345.

5.2. Points d'approbation (accord)

- Approbation des contenus obligatoires (contenus en orientation scolaire et professionnelle, contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales et contenus en éducation à la sexualité, Mme Bien-Aimé présente des contenus non évalués. Le document a été partagé avant la rencontre.

Maela quitte la rencontre à 19h11, maladie.

Il y a une question sur l'accès de la plateforme Moozoom. Les élèves auront-ils un code d'accès? Une décision sera prise le lendemain lors du CPEPE.

Le point d'approbation est proposé par M. Lamontagne et accepté par unanimité.

- Résolution pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation L'ajout d'une annexe proposé a été ajouté.

Le point d'approbation est proposé par Mme Dupont et accepté par unanimité.

- Sortie à Ottawa pour les 6^e année des classes AIDA :
Le 18-19 juin, les classes AIDA auront une sortie à Ottawa. Les élèves seront attendus à 8h le matin le 18 juin à l'école et reviendront le lendemain. La sortie est organisée avec Éducatour pour 48 élèves, 2 enseignantes et 2 accompagnateurs. Le prix est de 375\$ par personne pour un tout inclus. Il y aura une campagne de financement en plus d'une partie payée par les parents. Cette sortie remplace celle de Upper Canada Village.

Le montant n'est pas un frein à la participation.

Le point d'approbation est proposé par M. Jaouhar et accepté par unanimité.

- Demande d'une résolution pour factures Kermesse juin 2025
Le 4 juillet, un montant de 3882\$ a été payé par l'école. Il manque le paiement d'un 1093\$ d'un chèque qui n'a pas encore été encaissé et toujours en circulation. Il faut faire une demande d'autorisation pour payer le montant dû avec la fondation de l'école.

La *Fondation* de l'école a fait des chèques pour la Kermesse, l'école paie les factures tout au long de l'année des dépenses. C'est à la fin de l'année que la *Fondation* fait un chèque à l'école.

L'analyste du CSSDM dit que l'école a une fondation qui serait en mesure de payer le tout.

M. Jaouhar soulève un point : il semblerait avoir un problème de clarification sur la *Fondation* et la fondation de l'école que l'analyste semble référer. Cela fait en sorte qu'il y a confusion sur l'endroit où l'on peut prendre l'argent. Par le fait même, il y a présentement un manque à payer.

Il semblerait que c'est le montant-école qui est en souffrance.

Il est proposé de faire une clarification à propos de la « fondation de l'école » entre Mme Bien-Aimé et l'analyste du CSSDM.

5.3. Points d'adoption (modification)

Rien.

5.4. Points d'information

- Suivi budgétaire

Informations de la part de Mme Bien-Aimé :

Fond 1 : Cela touche tout ce qui est autour de la pédagogie.

Fond aide aux parents : Il y a présentement un reliquat de 7136\$ dans le fond d'argent pour l'aide aux parents et familles. Selon la nomenclature du fond, M15024_aide parents présco/1^{ère}, le fond semble n'être que pour les parents du préscolaire et de la 1^{ère} année.

Il est proposé d'ajouter le budget des parents du CÉ à la mesure d'aide puisque ce montant est rarement utilisé.

Continuation de la discussion lors de la parole aux membres.

- Des nouvelles des nôtres

M. Bouhas de retour avec nous et Mme Bochra est en congé indéterminé. Le poste est présentement à l'affichage.

6. PAROLE AUX MEMBRES

6.1. Parents

M. Allard fait un retour sur la conférence possible que l'on pourrait avoir avec Mme Sarah Hamel à propos des comportements chez les enfants de 0-5 ans, le temps d'écran, les transitions, l'attachement, comment

autorégulé le comportement chez le parent lui-même, etc. Il est discuté de la possibilité d'inviter un conférencier pour rejoindre le plus de parents possible ayant des besoins pour eux et leurs enfants.

Il est noté que « Aider son enfant .com » est sous-utilisé par les parents de la communauté de l'école.

Les parents qui se présentent sont souvent ceux qui n'en ont pas besoin et très peu de parents se présentent.

Il y a des formations intéressantes pour les parents d'enfant de maternelle et de la 1^{ère} année, il faudra déterminer avec qui faire la formation et qu'est-ce que l'on veut cibler. La discussion reprendra lors du prochain CÉ.

Il faudra sonder les titulaires de maternelle et de 1^{ère} année sur les besoins qu'ils observent.

M. Jaouhar propose d'étendre les cours de Cycliste Averti pour tous les élèves de l'école.

Les cours de Cycliste Averti dépendent de l'intérêt des titulaires.

M. Lamontagne propose de réinviter Mme Nathalie Goulet, la conseillère municipale, pour avoir des informations de plus sur la traverse et la sécurité routière devant le bâtiment d'Auteuil.

La Direction ne peut contacter la conseillère municipale. M. Lamontagne entrevoit de faire les démarches pour la contacter.

6.2. Enseignants

Rien

6.3. Service de garde

Rien

6.4. OPP

Les prochains événements du Midi Sportif vont se conclure le 28 novembre avec un tournoi à l'école Fernand-Séguin.

Il y aura un déjeuner de Noël lors de la dernière semaine de décembre avant les vacances.

Le programme SSA de l'école est à la recherche de parents bénévoles. Il n'y a, pour le moment, pas de développement pour le sondage Forms par l'OPP qui sera à mettre dans l'infoparents.

6.5. Fondation

La campagne de vêtement de l'école se poursuit.

6.6. Représentant au comité de parents du CSSDM

Le 28 octobre, il y a eu l'assemblée générale pour élire le président. La présidente sortante a été réélue et 2 autres membres se sont présentés sur les 5 postes disponibles. Il y avait des points d'informations à propos du comment se déroule les AG dans les autres écoles, ainsi que le courriel du CÉ. Le président du CÉ doit avoir un courriel pour le CÉ par le CSSDM.

Le substitut a le droit d'assister aux AG en même temps que le membre permanent.

**L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Allard et APPUYÉ à l'unanimité de lever l'assemblée.
La séance prend fin à 20h32**